JEU CONCOURS SAINT VALENTIN | 07/02/2023 au 14/02/2023

ARTICLE 1 – Vacancéole Voyage (ci-après la « Société Organisatrice »), association immatriculée au registre Atout France des opérateurs de voyages et de séjours sous le n°IM073160002, dont le siège social se trouve au 54 voie Albert Einstein Parc d'Activités Alpespace Bâtiment ERIS, Francin, 73800 PORTE-DE-SAVOIE, organise du 07/02/2023 au 14/02/2023 inclus, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, (ci-après le « Jeu ») intitulé « Jeu concours – Saint Valentin »

ARTICLE 2 – Qui peut participer ? – Ce Jeu est ouvert à toutes les personnes disposant d'un accès à Internet à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice.

ARTICLE 3 – Modalités et conditions de participation – Pour jouer, le Participant doit s'inscrire et participer au Jeu.

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

En cas de réclamation, il revient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.
Les Participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fausse ou erronée entraine l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

ARTICLE 4 – Désignation des gagnants – Dix tirages au sort seront effectués entre le mardi 07 février 2023 et le mardi 14 février 2023 pour élire 10 gagnants. *

**Les 10 gagnants seront sélectionnés parmi l'ensemble des Participants par tirage au sort parmi les personnes ayant rempli les conditions énoncées à l'article 3 du présent règlement.*

ARTICLE 5 – Lot mis en jeu

5.1. Dotation mises en jeu :

10 bons cadeaux d'une valeur de 100€ à utiliser avant le 14/02/2024. Hors vacances scolaires, valable en une seule réservation *(si la totalité du montant n'est pas utilisée en une seule fois, la somme restante ne sera ni remboursable, ni cessible, ni utilisable pour un autre séjour).* Hors résidences partenaires, hors Les Portes de Megève, SWISSPEAK & Logements Particuliers. Non échangeable & non remboursable. *Voir en annexe les résidences disponibles.*

Commenté [RJ1]: Préciser la liste des résidences dispo en annexe pour pas qu'il y est d'ambiguïté

5.2. Remise du lot
Le gagnant sera informé par mail le **mercredi 15 février 2023**. Et recevra ainsi toutes les informations pour bénéficier de son lot.

5.3 Si la plateforme du Jeu rencontre un problème, La Société Organisatrice se réserve tout droit de réattribution du lot.

ARTICLE 6 – Limite de responsabilité

- La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable du mauvais acheminement courriers électroniques par les opérateurs.
- Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement (ordinateur, téléphone portable...) contre toute atteinte. La Société Organisatrice ne saurait ainsi être tenue responsable de dommages matériels ou immatériels causés à un Participant, à ses équipements informatiques et/ou téléphoniques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle ou professionnelle.
- Les modalités du Jeu de même que le prix offert aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

- La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit (mise en place d'un système de réponse automatisé, rythme de gain inhabituel...), notamment de manière informatique ou téléphonique dans le cadre de la participation au Jeu, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique ou téléphonique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel – Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif communiquées par les Participants, feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante et en précisant les références exactes du Jeu :
Vacancéole – 54 voie Albert Einstein Parc d'Activités Alpespace Bâtiment ERIS, Francin, 73800 PORTE-DE-SAVOIE.

Les données sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et pourront seulement être utilisées à des fins marketing. Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Le Participant est informé que, en accédant au site, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur le site.
Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Le Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette

fonction dans son logiciel de navigation. Lorsque cette fonction est désactivée, le Participant garde la possibilité d'accéder au site et de participer au Jeu.

ARTICLE 9 – Règlement

9.1. Acceptation du règlement
La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.2. Contestation
Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

9.3. Consultation
Le règlement complet est disponible sur le Jeu dans le footer ou sur simple demande écrite jusqu'à deux mois après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : Vacancéole – 54 voie Albert Einstein Parc d'Activités Alpespace Bâtiment ERIS, Francin, 73800 PORTE-DE-SAVOIE. Le remboursement des frais de consultation ou d'obtention du règlement peut être obtenu conformément aux modalités décrites à l'article 10.

ARTICLE 10 – Remboursement des frais de participation et des frais de consultation du règlement complet – Le Participant pourra solliciter auprès de la Société Organisatrice le remboursement de sa participation au Jeu (frais de connexion au site et frais d'affranchissement afférents à la demande de remboursement) sur simple demande écrite par courrier et envoyé à l'adresse suivante : Vacancéole – 54 voie Albert Einstein Parc d'Activités Alpespace Bâtiment ERIS, 73800 FRANCIN

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison

spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

ARTICLE 12 – Juridiction

En cas de litige les parties conviennent que ce dernier sera porté devant le tribunal de commerce Chambéry.

ANNEXES : RÉSIDENCES DISPONIBLES POUR DOTATION

Le Relais du Plessis
Le Domaine D'Enserune
Domaine de Camiole
Les Bastides de Fayence
Le Birdie
Le Domaine de Chames
Le Domaine du Lac
Le Village des Oiseaux
Le Clos du Rocher
Le Domaine du Bosquet
Le Domaine du Golf d'Albret
Le Domaine du Green
Les Demeures du Ventoux
Pont du Gard
Le Domaine des Monédières
Le Domaine de Confolant
Les Chalets de la Chazotte
Sunhols / Rives du Lac
Ker Goh Lenn
Le Domaine de La Corniche
Le Domaine du Château
Le Domaine du Mont
Les Jardins de l'Amirauté
Les Terrasses de Pentrez
L'Océan
Sud Océan
Domaine de Bertheaume
Alizéa Beach
Baie Des Anges
Cap Camargue
Hôtel et Résidence Las Motas
Les Demeures de La Massane
Les Demeures Torrellanes
Palmyra Golf Club
Port Minervois + Les Hauts du Lac
Saint Clair
Samaria Village
Hacienda Beach
Savanna Beach
Terrasse de Savannah
La Dune
Adriana II
Carré Marine
Le Crystal
Les Calanques du Parc
Résidence l'Ile d'Or
Résidence Lisa Maria

L'Allée Des Dunes
Le Domaine des Grands Lacs
Les Rives Du Lac
Sognu di Rena
Les Chalets de L'Isard
Pyrenées 2000
Central Park
Les Chalets du Verdon
Les Gorges Rouges
Vega
Au Cœur des Ours
Croix Margot
Grand Massif
Grand Morillon
La Turra
La Ramoure
Le Borsat IV
Le Hameau de Valloire
Le Sappey
La Duit
Beauregard
L'Edelweiss
Les Balcons d'Aix
Les Chalets et Balcons de la Vanoise
Les Gentianes
Alpina Lodge
Goelon & Val Ecrin
La Résidence
La Cortina
L'Alba
Les Hauts de la Drayre
Le Dôme des Rousses
Les Ecrins d'Auris
Le Hameau de L'Alpage
Illixon
Les Jardins de Balnéa
Les Balcons du Soleil
Privilège
Les Terrasses de la Bergerie
Duguesclin
Le Fonserane
Le Terral
Resid'Price
Les Demeures Champenoises